

## La Tranche-sur-Mer

### Le conseil défavorable au PLUi Sud Vendée littoral

Lors de sa réunion du 31 juillet, le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet de PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) arrêté par la communauté de communes Sud Vendée littoral. Sud Vendée littoral, dans sa réunion du 11 juillet, a décidé de soumettre les demandes de La Tranche-sur-Mer au bureau d'études en charge du PLUi. Ces demandes portent sur le maintien des zones UA, UB, UC et non sur une seule zone U, sur le maintien de la réglementation sur les clôtures à 1,80 m aussi bien à l'alignement qu'en limites séparatives, sur le main-

tien des toitures tuiles, sur le maintien des couleurs de bardage blanc ou couleur naturelle et certaines dispositions architecturales, le maintien de l'accès à 4 m minimum, le maintien des règles sur le stationnement, le maintien des règles sur les espaces vides et les plantations.

« **Faute de retour concernant les souhaits de la commune, le dossier n'est pas suffisamment avancé pour s'assurer du maintien des points que nous avons soulevés et espérer la prise en compte des demandes de La Tranche-sur-Mer** », a plaidé le maire, Serge Kubryk.